

Le jeudi 18 octobre 2012

Ce qui s'est passé

• **Activités syndicales**

Élections à l'Assemblée générale du 28 septembre 2012

Lors de l'Assemblée générale du 28 septembre dernier, les personnes suivantes ont été élues :

- Vice-présidence aux relations intersyndicales : Vincent Mauger (École de design)
- Comité information-mobilisation : Samuel Beaudoin (Département d'anthropologie), Suzanne La Vallée (Département des fondements et pratiques en éducation)
- Comité de perfectionnement : Vincent Mauger (École de design)
- Délégués au Conseil syndical : Paulin Daigle (Faculté de musique), Louis Émond (Département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage).

Gala de reconnaissance des militantes 2012 du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CCQCA)

Le 4 octobre dernier a eu lieu le Gala de reconnaissance 2012 organisé par le comité des femmes du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches, qui honore depuis 2005 le militantisme des femmes. Un hommage a été rendu cette année à Hélène Beaudoin, secrétaire administrative du SCCCUL, pour son implication dans notre syndicat depuis sa fondation en 1987. Merci à Hélène ! ([Photo](#))

Soirée-anniversaire du SCCCUL

Le 25^e anniversaire de notre Syndicat a été souligné le mercredi 10 octobre dernier par un souper ([Photo](#)). Plus de 70 personnes ont assisté au souper tenu dans l'espace cafétéria du pavillon Alphonse-Desjardins. Parmi elles se trouvaient des membres des anciens conseils exécutifs du SCCCUL, du comité des relations du travail et du comité de négociation ainsi que des représentants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) et du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CCCQA). Ce souper fut aussi l'occasion de rendre hommage à trois personnes d'exception pour leurs nombreuses années d'implication au Syndicat : Hélène Beaudoin ([Photo](#)), Aline Pageau Lauzière ([Photo](#)) et Nicole Blouin ([Photo](#)).

Après le repas, nos convives ont été invités à poursuivre la soirée au Grand Salon où la chanteuse Marie Pierre Arthur et ses musiciens ([Photo](#)) ont donné un excellent

spectacle de plus de 90 minutes devant une foule d'environ 150 personnes. En somme, ce fut une soirée mémorable digne du quart de siècle de notre organisation.

Brochure du SCCCUL : 25 ans d'engagement syndical

Une brochure illustrée de nombreuses photographies anciennes et récentes, d'affiches et de slogans qui ont marqué l'histoire du SCCCUL a été réalisée pour souligner son 25^e anniversaire. De courts textes, incluant un mot du président actuel et du vice-président du regroupement-université de la FNEEQ, relatent les moments clés de l'histoire du Syndicat : sa naissance en 1987; les grèves et les conventions collectives ; les activités de visibilité entreprises au fil des années ; les prix, honneurs et distinctions obtenus par les chargées et chargés de cours; l'évolution du nombre de charges de cours attribuées annuellement ; l'évolution du salaire de 1988 à maintenant. Cette brochure illustre par son contenu le rôle important qu'a joué le Syndicat dans l'amélioration de nos conditions de travail. Elle incarne à ce titre un aide-mémoire de ses intentions et de ses activités.

Pour vous procurer un exemplaire de cette brochure, passez nous voir à nos bureaux. Nous vous en offrirons un avec plaisir ! Vous pouvez aussi la consulter en ligne sur le site du SCCCUL ([ICI](#))

- **Négociation**

Rencontres avec l'Employeur

La poursuite des discussions de la négociation dans le cadre de la conciliation a débuté laborieusement. Les rencontres du 19 septembre et du 2 octobre ont porté presque essentiellement sur les différents modèles de cours ; les représentants de l'Employeur adoptant une attitude plus rigide au sujet de quelques types de cours qu'ils entendent considérer comme « non traditionnels ».

De plus, on note un certain revirement tactique de la part de nos interlocuteurs. Non seulement ils remettent en question le fait objectif qu'un cours universitaire est toujours un cours, quelle que soit sa formule pédagogique, mais en plus, depuis le début de la phase de conciliation, ils entendent nous faire savoir que la définition d'un cours, selon les paramètres de notre convention et selon la formulation habituelle reconnue dans le milieu de l'enseignement universitaire québécois, soit 3 crédits = 45 heures de cours = 1 point, pourrait être sujette à variation en fonction de certains « principes directeurs » dont nous ignorons tout. En effet, les représentants de l'Employeur nous ont parlé de « principes » sur lesquels se baseront leurs réflexions et leur argumentation tout en nous laissant dans l'expectative à propos de ces principes qu'ils tiennent à garder secrets. Ces faits nouveaux compromettent le processus de la réécriture de la convention qu'ils avaient eux-mêmes exigée, et dans lequel nous nous étions engagés en toute bonne foi, désirant développer notre politique d'ouverture et de collaboration.

Ces récentes modifications d'attitudes de la part des représentants de l'Employeur expliquent aussi l'exaspération des membres du comité de négociation du SCCCUL, parfaitement en phase avec celle d'un nombre croissant de nos membres, et qui s'est manifestée à l'occasion d'un entretien téléphonique avec les journalistes d'Impact Campus. Nous avons évoqué une certaine forme d'amateurisme qui semble marquer actuellement la position des représentants de l'Employeur, notamment pour le flou qui brouille aujourd'hui leur vision de ce qu'est un cours universitaire.

Ce à quoi s'ajoute le manque flagrant de communication touchant à la réorganisation des sessions d'automne et d'hiver, contrevenant de fait à notre convention collective, et le fonctionnement toujours déficient du système People Soft RH qui ne peut alimenter notre syndicat de toutes les informations conventionnées que nous devons recevoir.

La prochaine rencontre, qui aura lieu le 19 octobre, peut être décisive. Afin de débloquent la situation à la table de négociation, le comité de négociation du SCCCUL présentera une proposition raisonnable qui devrait pouvoir remettre la négociation sur ses pieds et lui insuffler un nouvel élan.

- **Échos du Comité des relations du travail (CRT)**

Perfectionnement au pluriel

Les chargés de cours qui ont réussi leur période d'essai (avoir enseigné 120 heures d'enseignement réparties sur au moins 3 sessions), peuvent bénéficier de perfectionnement.

Le perfectionnement de longue durée couvre les programmes d'études supérieures, la recherche, la préparation d'un article ou d'un livre, les stages de perfectionnement de 21 jours et plus, etc. Le montant maximal peut être comparable au salaire d'une charge de cours et deux dates doivent être retenues pour le dépôt des demandes : **le 15 novembre** pour les activités devant avoir lieu du 1^{er} janvier au 31 mai, et **le 15 avril** pour celles devant se situer entre le 1^{er} juin et le 31 décembre. Il existe aussi un formulaire pour ce type de perfectionnement. L'annexe J vous aide à bien comprendre les paramètres de celui-ci. Si vous souhaitez que nous vous donnions notre avis sur votre demande, n'hésitez pas à nous l'envoyer. En tout temps, vous pouvez avoir recours aux conseils des agents de relation du travail au sujet des perfectionnements offerts aux chargés de cours.

Le perfectionnement de courte durée cible les activités de perfectionnement comme l'assistance à des congrès, à des colloques ou à des formations professionnelles, etc. On peut le demander en tout temps au cours de l'année financière qui va du 1^{er} mai au 30 avril de chaque année. Le montant total alloué à chaque chargé de cours est fixé à 2,000.00 \$ par année. Il faut utiliser un formulaire spécifique à cette fin (voir l'onglet

documentation sur le site du SCCCUL) et acheminer la demande au plus tard à la date prévue de l'activité. L'annexe J vous donne les informations pertinentes pour ce type de perfectionnement.

Vous trouverez les formulaires [ICI](#)

Sauvegarde des bulletins de paie

Depuis le premier janvier 2012, les chargés de cours ne reçoivent plus de bulletin de paie en format papier. À chaque paie, le Service des finances dépose sur le site de PeopleSoft RH la feuille de paie correspondante, que vous pouvez consulter [ICI](#).

Si vous êtes à l'extérieur du campus, veuillez consulter les informations sur la page d'accueil du site du Vice-rectorat aux ressources humaines à l'adresse ci-dessus pour accéder à votre liste de bulletins de paie.

Le Service des finances nous assure que tous les bulletins seront disponibles tant que le chargé de cours est en lien d'emploi. Cependant, un bulletin d'une collègue ayant disparu cet hiver, nous vous suggérons fortement de sauvegarder tous les vôtres, soit en les enregistrant sur votre ordinateur, soit en les imprimant.

Période annuelle de demande de PECC

Conformément à notre convention collective, vous conservez les profils d'engagement des chargés de cours (PECC) que vous avez déjà acquis.

De plus, une fois par année, **entre le 15 et le 31 octobre**, vous pouvez demander au responsable de votre unité de nouveaux PECC ou redemander des profils qui vous auraient été précédemment refusés. Dans ce dernier cas, vous ne pouvez représenter une demande qu'à la condition de faire valoir des éléments nouveaux en matière de formation ou d'expérience pertinente.

Pensez à inclure dans votre demande tous les documents que vous jugez pertinents : CV à jour, résultats d'appréciation positifs, etc. En effet, si, à la suite d'un refus de reconnaissance de PECC, vous décidez de contester cette décision auprès du comité de sages, vous ne pourrez faire valoir que les documents que vous aurez joints à votre demande.

La demande de PECC, facultative, permet d'élargir l'éventail des cours que vous pouvez donner. Les PECC reconnus seront inscrits sur votre formulaire d'inscription pour l'année 2013-2014.

Si vous êtes un nouveau chargé de cours, vous ne pouvez faire cette demande qu'à la condition d'avoir eu une appréciation positive d'au moins un de vos cours par vos étudiants.

Vous pouvez consulter la liste de PECC de votre unité sur le site du service des ressources humaines [ICI](#).

Vous y trouverez la liste des PECC de chaque unité et le formulaire de demande à utiliser.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 656-2202 ou par courriel à crt@sccec.ulaval.ca

Arbitrage sur le Fonds de perfectionnement : une autre victoire du SCCCUL

Le 27 septembre dernier, nous avons reçu de l'arbitre Lyse Tousignant, une décision concernant le litige qui opposait le SCCCUL à l'Université concernant le Fonds de perfectionnement. En effet, sous prétexte que l'année financière 2010-2011 n'avait que 11 mois, l'Employeur nous avait versé 11/ 12^e du montant annuel prévu pour le Fonds de perfectionnement (et seulement 12/ 12^e l'année suivante). L'arbitre a très justement souligné le fait qu'il ne peut être décidé unilatéralement par une des parties de changer les paramètres du contrat (la convention collective) qui les unit. Elle souligne même que « ... les écritures comptables sont une chose et la convention collective une autre ».

C'est un montant de près de 40 000 \$ qui avaient été injustement retiré aux chargés de cours qui devra donc être remboursé par l'Employeur. Depuis 2 ans, l'Employeur veut rarement discuter de règlements à l'amiable pour solutionner nos différents. Bien que le SCCCUL ait remporté tous les arbitrages depuis ce temps, nous ne pouvons que nous désoler du fait qu'il soit de plus en plus difficile de trouver des solutions entre nous plutôt que de dépenser ainsi des fonds publics. Nous voulons toujours être des partenaires et faire des relations de travail autrement et nous avons maintes fois réitéré ce souhait auprès de nos vis-à-vis : la balle est clairement du côté de l'Employeur.

Pour en savoir plus, consulter la décision intégrale [ICI](#).

● **À lire**

[Sur le site du SCCCUL](#), vous trouverez :

- la dernière plateforme en éducation de la CSN (juin 2012), élaborée après une vaste consultation du monde de l'enseignement et intitulée : « **L'Éducation, un droit humain, une responsabilité sociale** ». Dans ce document, la CSN dévoile sa vision de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, et souligne les principes de démocratie et d'accessibilité au fondement de sa vision. Ce document actualise la plateforme de 1991 : un document à lire pour comprendre ses prises de position en matière d'éducation. À lire [ICI](#)

- un article rédigé par Éric Martin et publié le 17 octobre 2012 par l'**IRIS** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques) sur le (faux) problème du sous-financement universitaire. À lire [ICI](#)

- dans la Chronique 48 du **Comité École et société** de la FNEEQ, un compte-rendu de la dixième rencontre de la COCAL (Coalition du personnel enseignant précaire en enseignement supérieur) qui s'est tenue à Mexico à l'été 2012. Il y est question notamment d'enseignement supérieur et de néolibéralisme. À lire [ICI](#)

- deux articles fort intéressants dans l'édition de septembre 2012 du *Monde diplomatique* :

- le premier résume les transformations graduelles de la gestion des Universités en France sous l'influence de l'idéologie néolibérale. (Éclairant pour nous.) Référence : Isabelle Bruno, « Pourquoi les droits universitaires s'envolent partout ? » Lire un aperçu de l'article [ICI](#)

- le second analyse les effets de l'endettement étudiant. Référence : Christopher Newfield, « La dette étudiante, une bombe à retardement ». Lire un aperçu de l'article [ICI](#)

Note : Une version papier du *Monde diplomatique* (année en cours) est disponible à la bibliothèque J.-C.-Bonenfant.

Sur la page Facebook du SCCCUL :

- vous trouverez des informations d'actualité concernant le monde de l'enseignement supérieur et de l'éducation sur la page [Facebook du SCCCUL](#). Pour recevoir les notifications, devenez ami(e)s en cliquant « J'aime » au haut de la page.

● **Événements à venir**

25 octobre : Premier sommet sur l'avenir de l'Université publique

Le 25 octobre prochain aura lieu à Montréal un sommet sur l'avenir de l'Université publique organisé par la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'Universités (FQPPU). L'organisation de ce sommet s'inscrit dans la foulée du mouvement étudiant du printemps dernier et répond à des aspirations de longue date de la FQPPU qui défend, depuis 1997, le principe d'une « Université au service de toutes et de tous », d'une « Université du bien commun et du patrimoine collectif », qui s'oppose à la conception de « l'Université-client ». Deux thématiques centrales seront abordées au cours de ce sommet, soit le financement des Universités et la gouvernance. Des membres du regroupement-université de la FNEEQ, dont fait partie de SCCCUL, seront présents à ce sommet. Voir le programme du sommet [ICI](#)

27 octobre : Manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi

Le samedi 27 octobre se tiendra, à Thetford Mines, une manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi décidée au printemps dernier par le gouvernement fédéral dans son projet de loi C-38. Ces modifications à l'ancienne loi de l'assurance-emploi auront des conséquences majeures pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs et, en particulier, pour celles et ceux qui occupent des emplois saisonniers. Dans ce contexte, la CSN se joint à ce mouvement de contestation organisé par la MASSE (Mouvement autonome et solidaire pour les sans-emploi) et par d'autres syndicats. Le but est de démontrer notre désaccord au ministre fédéral Christian Paradis, lieutenant de Stephen Harper au Québec.

Nous invitons toutes les personnes intéressées à se joindre à ce mouvement de contestation.

Deux départs par autobus sont organisés la journée même. **Québec** : rendez-vous à **11 h** au Stade du Parc-Victoria, 1 rue du Cardinal Maurice-Roy; **Lévis** : rendez-vous à **11 h** aux Galeries Chagnon, près du Zellers, 1200, boul. Alphonse-Desjardins. Des lunchs seront offerts à bord des autobus.

Les personnes voulant participer à cette manifestation doivent contacter Louise Néron à l'adresse suivante : scccul@scccul.ulaval.ca **avant le 24 octobre à midi.**

APPEL À COMMUNICATIONS

22 novembre : Journée nationale des chargés de cours

La journée du 22 novembre souligne le travail des chargées et chargés de cours. À cette occasion, le Syndicat organise cette année une journée de conférences présentées par des chargées et chargés de cours afin de démontrer leur expertise dans différents domaines de l'enseignement universitaire. Ces conférences, d'une durée de vingt (20) minutes, s'adressent à l'ensemble de la communauté universitaire : étudiants, collègues chargés de cours, professeurs, employés, etc.

Pour combler l'horaire de cette journée, qui contribuerait grandement à notre visibilité sur le campus, il nous faudrait **un minimum de quinze (15) conférenciers**. Vous êtes libres de présenter le sujet de votre choix : extrait d'un cours, communication déjà présentée dans un colloque, ou tout sujet d'intérêt qui vous passionne et qui est en lien avec votre enseignement.

Horaire prévu de la journée :

9 h – 12 h : conférences

12 h- 13 h 30 : pause dîner offerte aux participants par le Syndicat ;

13 h 30 – 17 h : conférences

17 h : verre de l'amitié (5 à 7)

Pour plus d'information ou pour vous inscrire, contacter Robert Grace, vice-président à la vie syndicale, ou Anne Beauchemin, vice-présidente aux communications.

(418-656-2202)

● **Informez-nous !**

Faites-nous part de vos activités professionnelles : lancement d'un livre, publication d'un article ; obtention d'un prix, d'un hommage, de subventions de recherche ; participation à un colloque, à un congrès ; organisation d'une exposition, d'un concert, d'un spectacle, etc. Les chargées et chargés de cours ont besoin de visibilité au sein de la communauté universitaire. Faites connaître votre contribution à la vie intellectuelle de notre Université. Contactez-nous par courriel à l'adresse suivante : scccul@scccul.ulaval.ca et inscrivez dans l'objet le mot « Visibilité ».

L'Équipe du SCCCUL



[Rejoignez le SCCCUL sur Facebook !](#)